



## DEMANDE DE CERTIFICATION POUR GRANULATS RECYCLES PRODUITS PAR UNE INSTALLATION MOBILE

## CETTE DEMANDE DE CERTIFICATION TIENT LIEU DE CONTRAT POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS SOUS LA MARQUE COPRO

Pour en savoir plus sur le remplissage de ce formulaire, visitez www.copro.eu/fr/howto.

I E COLLECIONE			
LE SOUSSIGNE,			
Nom :			
Prénom :			
Qualité :			
REPRESENTANT LEGAL DE LA SOCIETE AYANT SON SIEGE SOCIAL :			
Dénomination de la société :			
Rue / n° :			
Code postal / Commune :			
Pays :			
Tél. :			
E-mail :			
Numéro d'entreprise (TVA) :			
Numéro de compte :			
DEMANDE DE CERTIFICATION POUR L'INSTALLATION DE CONCASSAGE SUIVANTE :			
Producent :			
Marque de l'installation :			
Type d'installation :			
E-mail - facturation électronique :			
E-mails - rapports d'inspection :			
POUR LES GRANULATS RECYCLES MENTIONNES CI-APRES, LIVRES EN BELGIQUE ET FAISANT L'OBJET D'AU MOINS D'UN DES DOCUMENTS DE REFERENCE MENTIONNES DANS LE REGLEMENT :			
☐ Granulat de béton	☐ Granulat d'enrobés bitumineux non-goudronneux		
☐ Granulat de mélange	☐ Sable de pré-criblage et/ou sable de triage		
☐ Granulat de maçonnerie	☐ Sable de pré-criblage de granulat d'enrobés bitumineux (cocher et/ou compléter)		
CI-JOINT LE PROJET DE PLAN DE	CI-JOINT LE PROJET DE PLAN DE QUALITE (seulement dans le cas d'une première demande).		

RESPONSABLE DE L'AUTOCONTROLE :			
Nom :			
Prénom :			
Tél. :			
E-mail :			
DECLARATION D'ENGAGEMENT			
Le soussigné déclare :			
<ol> <li>que toutes les données précitées sont exactes et que toutes modifications y afférantes seront immédiatement signalées à COPRO par écrit;</li> </ol>			
<ol> <li>avoir pris connaissance du Règlement général de certification de produits dans le secteur de la construction (CRC 01 *) et du Règlement d'application pour granulats recyclés produits par une installation mobile (COPRO TRA M 11 *);</li> </ol>			
3. s'engager à se soumettre à toutes les dispositions règlementaires susmentionnées ;			
<ol> <li>qu'il prendra toutes les mesures afin de garantir en continu la conformité des granulats recyclés certifiés COPRO en regard des prescriptions techniques en vigueur;</li> </ol>			
5. toujours fournir sous certification COPRO la production des granulats recyclés, destinés au marché belge et ne pas livrer des granulats recyclés, destinés au marché belge, provenant d'un autre producteur ou d'une autre unité de production et qui ne seraient pas produits sous la marque COPRO;			
6. (si le demandeur n'est pas le producteur) que l'unité de production est au courant de la présente demande et qu'il fera le nécessaire afin que les conditions de certification puissent être vérifiées dans celles-ci ;			
7. que le service demandé dans le cadre de la présente est presté au profit du siège social ;			
8. que les données susmentionnées peuvent être utilisées pour l'identification sur les sites internet de COPRO. Plus d'informations sur l'utilisation des données peuvent être obtenues via www.copro.eu/fr/privacy;			
9. avoir pris connaissance et accepter les Conditions Générales de Vente de COPRO. Celles-ci peuvent-être			
consultées sur <u>www.copro.eu/conditionsdevente</u> .			
* La dernière édition des documents auxquels il est fait référence ici est d'application, y compris les éventuels amendements et errata.  Etabli en DOUBLE EXEMPLAIRE à :			
Date **:			
	Date .		
Signature *** :			
	Olgridia .		
DECLARATION DE RECEVABILITE			
Le soussigné, représentant légal de COPRO asbl, organisme impartial de contrôle de produits de la construction, déclare recevable cette demande de certification COPRO concernant les granulats recyclés et vous attribue le numéro d'identification suivant :			
Etabl	i en DOUBLE EXEMPLAIRE à :	Zellik	
Date :			
Pour COPRO, le CEO **:		ir. Dirk Van Loo	
	Signature *** :		
Les polices d'assuranc	e suivantes. ZCN600023117 e	t 2LO/03/99.505.177, ont été souscrites respectivement	

responsabilité civile professionnelle.

auprès d'ALLIANZ BENELUX SA (n° 0403.258.197) et d'AG INSURANCE SA (n° 0404.494.849) pour couvrir la

\*\* A ne pas remplir si la date est également enregistrée et mentionnée dans le cadre d'une signature numérique.

<sup>\*\*\*</sup> Lors de l'impression sur des pages séparées, les pages précédentes doivent être paraphées en bas de la page.